



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
27 septembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

### Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2603 \(2021\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a reconduit le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et de la résolution [2366 \(2017\)](#), par laquelle il m'a prié de lui faire rapport, tous les 90 jours, sur l'exécution du mandat de la Mission. Ce rapport couvre la période allant du 28 juin au 26 septembre 2022.

#### II. Principaux faits nouveaux

2. Le 7 août, Gustavo Petro Urrego et Francia Márquez ont prêté serment en tant que Président et Vice-Présidente de la Colombie, respectivement. Dans son discours d'investiture, le Président Petro a de nouveau exhorté les partis politiques et la société colombienne à œuvrer à un accord national qui puisse appuyer les changements à amorcer de toute urgence. Il a exposé ses principales priorités, en particulier en réaffirmant son attachement à la paix, notamment à la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, et en s'engageant à réduire les inégalités, à gouverner avec et pour les femmes, à veiller à une tolérance zéro envers la corruption, et à organiser des dialogues régionaux afin que les autorités et les communautés locales puissent contribuer à l'élaboration des politiques. Il a également promis d'engager le pays dans une transition vers des énergies propres et de protéger l'Amazonie, ainsi que de promouvoir une nouvelle approche de la lutte contre les drogues à l'échelle mondiale. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a rencontré le Président Petro et la Vice-Présidente Márquez, auxquels il a confirmé qu'ils auraient le soutien de l'Organisation dans leur action en faveur de la paix.

3. Le Président Petro s'est déjà rendu dans plusieurs des régions colombiennes les plus touchées par le conflit et a annoncé son intention de poursuivre dans la voie de ce qu'il a appelé « la paix totale » ainsi que de renforcer de toute urgence la protection des figures de la société civile et des populations vulnérables. Il a nommé Álvaro Leyva Durán C. Ministre des affaires étrangères, lui confiant la tâche d'appuyer les efforts de paix. Il a en outre nommé Danilo Rueda Haut-Commissaire pour la paix, soulignant les années de travail passées par celui-ci auprès des populations touchées par le conflit. Selon le Gouvernement, la notion de « paix totale » englobe



l'application intégrale de l'Accord final entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) et la reprise des négociations avec l'Armée de libération nationale (ELN), qui a exprimé la volonté d'entamer des pourparlers. Le Gouvernement a pris des mesures dans ce sens, notamment en organisant une rencontre entre le Ministre des affaires étrangères, le Haut-Commissaire pour la paix et la délégation de l'ELN qui s'est tenue en août à La Havane (voir par. 98).

4. La politique de « paix totale » passe également par une réflexion quant à des accords en vertu desquels d'autres acteurs illégaux, qui accepteraient de se soumettre à la justice, cesseraient les violences en contrepartie de mesures en leur faveur. La nouvelle administration a invité tous les acteurs armés illégaux qui souhaiteraient prendre part à la « paix totale » à le faire savoir et a affirmé que les droits à la vérité, à la justice et à la réparation seraient au centre de ces efforts. Le Clan del Golfo (également connu sous le nom d'Autodefensas Gaitanistas de Colombia) et certains groupes dissidents des anciennes FARC-EP ont exprimé leur volonté d'entamer des pourparlers. Le Président Petro a demandé à ces acteurs de prouver leur volonté de paix par des actions concrètes et a récemment appelé à un cessez-le-feu multilatéral afin de créer le climat le plus propice possible à la recherche du dialogue. Dans ce contexte, afin de déterminer s'il était possible d'entamer des pourparlers, le Haut-Commissaire pour la paix a récemment rencontré des représentants d'un groupe dissident des anciennes FARC-EP qui n'a pas signé l'Accord final. Des représentants de la Mission et de la Norvège ont assisté à cette rencontre, à la demande du Gouvernement.

5. Le 20 juillet a eu lieu l'installation du nouveau Congrès, pour la période 2022-2026. Dans leurs discours d'investiture, les présidents du Sénat et de la Chambre des représentants, tous deux issus de la coalition gouvernementale, ont déclaré que le Congrès s'emploierait à des réformes majeures, notamment dans les domaines de la « paix totale », de la justice sociale et de l'environnement.

6. Ce nouveau congrès à la composition plus diverse comprend, pour la première fois, les 16 représentants de zones touchées par le conflit qui ont été élus dans les circonscriptions électorales provisoires spéciales créées par l'Accord final. Il compte également le plus grand nombre de législatrices de l'histoire de la Colombie, les femmes représentant 29,4 % du Congrès, contre 18,9 % en 2018. Plus de 60 % des 295 membres du Congrès sont nouveaux. Huit membres sont issus de peuples autochtones et 31 sont afro-colombiens. Conformément au statut de l'opposition, les partis politiques ont défini leur position à l'égard du Gouvernement : 75 % des membres du Congrès, dont des membres du parti des Communs, ont rejoint la coalition gouvernementale, 12 % ont annoncé leur opposition et 13 % se sont déclarés indépendants.

7. Le nouveau gouvernement a présenté plusieurs projets de loi au Congrès, dont un portant réforme fiscale, un autre accordant aux paysans une protection constitutionnelle spéciale, un texte sur l'établissement de la juridiction agraire prévue à la section première de l'Accord final, et un dernier portant réforme de la loi relative à l'ordre public qui vise à faciliter le dialogue avec les groupes armés illégaux et les organisations criminelles. Cette dernière réforme donnerait également la priorité aux questions de paix dans les plans de développement et permettrait aux autorités régionales et locales d'établir des dialogues humanitaires avec les acteurs illégaux, entre autres. Parmi les autres initiatives annoncées figure un projet de loi visant à encourager les membres d'organisations criminelles à se soumettre à la justice. En outre, le Congrès examine actuellement le projet de budget pour 2023, dans lequel il est prévu que la nouvelle administration procède à des ajustements en vue de l'allocation de davantage de fonds à l'application de l'Accord final.

### III. Application intégrale de l'Accord final

8. L'application intégrale des éléments interdépendants de l'Accord final est l'occasion, pour le nouveau gouvernement, de s'attaquer aux inégalités, trop anciennes, et aux facteurs de la violence persistante qui règnent en Colombie.

#### Réforme rurale intégrale

9. L'administration du Président Petro a affirmé avec force que la réforme agraire était l'une de ses principales priorités, soulignant que la mise en œuvre de la section première de l'Accord final, relative à la réforme rurale intégrale, serait déterminante. Le Gouvernement a annoncé son intention d'examiner quels avoirs gérés par la Société de gestion des avoirs spéciaux pourraient être cédés aux citoyens sans terre et d'accélérer la mise en œuvre de certains aspects de l'Accord, tels que le cadastre polyvalent, l'attribution de terres et la délivrance de titres de propriété.

10. La Cour constitutionnelle a récemment engagé le Gouvernement et le Congrès à adopter les mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des éléments de l'Accord final relatifs à l'accès à la terre et à l'exploitation des terres. Elle a notamment demandé le renforcement de l'Agence nationale des terres, la création de la juridiction agraire spéciale, la consolidation du cadastre polyvalent et la mise à jour du registre des propriétés rurales. À cet égard, dans un rapport publié pendant la période considérée, le Bureau du Contrôleur général a exprimé des inquiétudes quant à la réforme rurale intégrale, soulignant, entre autres choses, le peu de progrès accomplis dans l'allocation de terres par l'intermédiaire du Fonds foncier.

11. Le Président Petro a par ailleurs confirmé que la mise en œuvre des programmes de développement territorial se poursuivrait. Il a expliqué que ces programmes iraient de pair avec l'application intégrale des autres composantes de l'Accord final et s'accompagneraient d'initiatives de participation citoyenne et de l'allocation de fonds pour les investissements nécessaires.

12. La justice et les organes de contrôle enquêtent actuellement sur le détournement présumé de redevances d'exploitation des hydrocarbures allouées à la mise en œuvre de projets dans le cadre des programmes de développement territorial. Un groupe de membres du Congrès a également tenu une audience de contrôle sur la question.

#### Participation à la vie politique

13. Peu après son entrée en fonctions, le Congrès a approuvé la participation des 16 représentants des circonscriptions électorales spéciales pour la paix aux travaux des commissions de la Chambre des représentants. Depuis lors, ces 16 représentants (dont trois femmes) du « groupe parlementaire pour la paix et les victimes » ont travaillé sur la législation relative à l'application de l'Accord final et au développement dans les territoires touchés par le conflit. Parmi les initiatives présentées par ce groupe figure le projet de constituer officiellement les commissions de paix du Congrès, qui ont jusqu'à présent fonctionné sur une base ad hoc. Les 16 représentants se sont également joints à d'autres partis pour soutenir différents projets de loi, dont, par exemple, un projet visant à rétablir les droits des communautés afro-colombiennes, présenté par le Bureau du Défenseur du peuple. Ils ont également rencontré le Ministre des finances afin de s'assurer que des ressources seraient bien prévues pour les régions touchées par le conflit dans le projet de budget national pour 2023.

14. Le Gouvernement a présenté un projet de réforme politique visant à assurer, entre autres choses, la parité des genres au Congrès et dans les campagnes politiques financées exclusivement par des fonds publics. Il a également présenté, avec les

institutions électorales, un projet de loi portant réforme du code électoral. Ces projets de loi comprennent des dispositions concernant des éléments du chapitre de l'Accord final sur la participation politique qui n'ont pas encore été mis en œuvre.

### **Solution au problème des drogues**

15. Parmi les priorités de son administration, le Président Petro a cité la nécessité de revoir l'approche de la question des drogues, tant en Colombie qu'au niveau international. Il s'est engagé à favoriser la substitution volontaire plutôt que l'éradication forcée, comme prévu dans l'Accord final, et à renforcer le Programme national intégral de substitution des cultures illicites. Ce programme est en cours de mise en œuvre dans 56 municipalités, où il profite à 99 097 familles (35,7 % étant dirigées par des femmes). Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), 46 008 hectares de cultures ont été arrachées volontairement, 98 % des familles ayant respecté les engagements qu'elles avaient pris dans le cadre du Programme. Selon les activités de surveillance récemment menées par l'ONUDC dans quatre municipalités, le taux de replantation s'établirait à seulement 5,4 %, ce qui souligne l'efficacité de la substitution volontaire.

16. D'importantes difficultés, dont l'insécurité, continuent toutefois de peser sur l'exécution du Programme. Le Bureau du Contrôleur général a mis en évidence des lacunes persistantes dans les projets productifs, notamment les initiatives à long terme, ce qui constitue un risque pour la viabilité des activités. En outre, des membres du Congrès et des acteurs de la société civile ont demandé que le champ du Programme soit élargi afin de dépasser l'approche actuelle fondée sur la famille et de renforcer les liens avec d'autres éléments de l'Accord final, tels que les programmes de développement territorial. En outre, ils ont souligné la nécessité de garantir le financement, de faire en sorte que les bénéficiaires aient une vision claire des étapes suivantes, et d'examiner la situation des milliers de familles supplémentaires qui souhaitent bénéficier du Programme.

### **Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition**

17. La Juridiction spéciale pour la paix s'est saisie de trois nouvelles affaires comme suite au dépôt de requêtes par des victimes et sur la base de près d'un millier de signalements émanant de membres de la société civile et d'organismes publics. Une des affaires porte sur des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qu'auraient commis les anciennes FARC-EP et qui ne font actuellement pas l'objet d'une enquête dans le cadre d'autres affaires. Une deuxième porte sur des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qu'auraient commis les forces de sécurité publique et d'autres agents de l'État en association avec des groupes paramilitaires et des parties tierces. Une troisième concerne des crimes contre des communautés ethniques et leurs territoires qu'auraient perpétrés les anciennes FARC-EP, les forces de sécurité publique, des agents de l'État et des parties tierces. Une autre affaire sera ouverte concernant les cas de violence sexuelle et de violence de genre, ce que demandent depuis longtemps les organisations de victimes et de femmes.

18. Avant que s'achève son mandat, en août, la Commission de la vérité a organisé plus de 50 événements dans tout le pays et fait plusieurs visites à l'étranger pour présenter son rapport final. Dans ce rapport, qui s'appuie sur des milliers de témoignages de victimes, elle présente ses conclusions sur l'histoire du conflit, la dynamique régionale, les violations des droits humains et les atteintes au droit international humanitaire, ainsi que leur impact sur les peuples autochtones et afro-colombien, les enfants, les adolescents et les jeunes, les femmes et les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexes (LGTBI), et celles et ceux qui se sont exilés en raison du conflit.

19. Le Président de la Commission, Francisco de Roux, a déclaré que le rapport était porteur d'espoir et traçait la voie vers la réconciliation, et surtout qu'il se faisait l'écho de différents témoignages de l'ensemble de la société colombienne, et non pas d'une version unique du conflit que personne ne contesterait. Il a également déclaré que la mise en œuvre des recommandations de la Commission, dont plusieurs se rapportent à l'application de l'Accord final, nécessiterait des « décisions éthiques et politiques » de la part des institutions de l'État, des communautés, des partis politiques, du secteur privé et de la communauté internationale, entre autres. Il est à noter que le Président Petro s'est engagé à appliquer les recommandations de la Commission.

20. En août, la Commission a annoncé la mise en place du comité chargé du suivi et du contrôle de la mise en œuvre de ses recommandations, composé de quatre femmes et trois hommes issus de différents secteurs, notamment des organisations de victimes, de femmes, de communautés ethniques, de personnes LGBTI, du milieu universitaire et du secteur privé. Doté d'un mandat de sept ans, ce comité élaborera un système de suivi et une stratégie de dialogue avec les institutions de l'État et la société civile. Les victimes seront au centre de ses travaux, dans lesquels il sera tenu compte des questions territoriales et ethniques et de la perspective de genre.

21. L'Unité de recherche des personnes portées disparues a retrouvé les dépouilles d'un total de 511 personnes, dont 28 au cours de la période considérée. Elle a également restitué un total de 155 corps aux familles des victimes (dont 5 pendant la même période). Parmi ces corps se trouvaient ceux de quatre jeunes disparus depuis plus de 18 ans qui ont été retrouvés grâce aux informations fournies par des ex-combattants des FARC-EP et des organisations de la société civile. L'Unité a récemment permis à trois personnes portées disparues depuis plus de 20 ans de retrouver leur famille. C'est le cas de huit personnes depuis que l'Unité a commencé à travailler.

22. L'Unité a en outre conclu avec des communautés autochtones et afro-colombiennes des accords portant sur des protocoles et des plans visant à accélérer la recherche des personnes disparues sur leurs territoires.

### **Mécanismes de dialogue sur la mise en œuvre**

23. Les parties ne se sont pas encore réunies au sein de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord final depuis l'entrée en fonctions de la nouvelle administration, mais le Gouvernement s'est déclaré résolu à appliquer l'Accord et les représentants des ex-combattants ont exprimé leur volonté de collaborer avec les mécanismes créés par ce dernier et d'autres groupes de travail ad hoc traitant de certaines questions clés.

24. Le groupe de travail sur les avoirs des FARC-EP ne s'étant plus réuni depuis juin 2020, la remise de ces avoirs en vue de la réparation à accorder aux victimes a peu progressé. En août, le Bureau du Contrôleur général a fait état d'une gestion inefficace, par la Société de gestion des avoirs spéciaux, des biens et des actifs remis par les anciennes FARC-EP. Il serait utile aux parties, que cela aiderait à s'acquitter de leurs obligations, que le potentiel du groupe de travail soit pleinement exploité, dans l'intérêt de cette réparation.

25. Grâce à la volonté de collaboration des parties et au soutien de la communauté internationale, le groupe de travail sur les mines a mené à bien son projet pilote sur la collecte de données dans 10 municipalités d'Antioquia, Córdoba, Nariño et Tolima. Quarante-six ex-combattants (dont 6 femmes) ont fourni des informations concernant une centaine de champs de mines où des milliers de mines terrestres pourraient avoir

été posées. Le groupe de travail s'apprête à démarrer ses activités dans le sud de la Colombie.

26. À ce jour, la collaboration au sein du groupe de travail sur la transition vers la légalité a permis la certification par le Haut-Commissaire pour la paix de 13 623 ex-membres des FARC-EP (dont 3 143 femmes). Il est essentiel que les activités de ce groupe de travail se poursuivent car elles sont sources de sécurité juridique pour les ex-combattants et contribuent au règlement des dossiers en suspens, 157 personnes devant encore être correctement identifiées et 137 autres étant en attente d'une décision concernant leur certification.

## IV. Tâches confiées à la Mission

### Réintégration

27. La détermination des plus de 13 000 ex-combattants qui s'efforcent toujours d'obtenir leur réintégration et le soutien reçu du Gouvernement au début du processus ont contribué pour beaucoup aux progrès accomplis jusqu'ici. Cependant, la réintégration continue d'être mise en péril par des difficultés de taille, en particulier l'insécurité. Le succès durable du processus dépend des garanties de sécurité données aux ex-combattants et des mesures prises pour que la réintégration soit viable et totale, notamment le renforcement des liens avec d'autres éléments de l'Accord final, tels que les réformes rurales et politiques.

### *Accès à la terre et au logement*

28. L'accès à la terre et au logement reste une condition essentielle pour que les ex-combattants puissent s'installer de manière permanente et se construire une nouvelle vie dans leurs communautés d'accueil. À ce jour, même si les titres fonciers correspondants n'ont pas encore été attribués, le Gouvernement a acheté des terrains pour 10 des 24 anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Un dialogue doit être instauré au sein du Conseil national de réintégration, au moyen de groupes de travail sur ces questions clés, si l'on veut continuer à progresser.

29. Quatre anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration (deux dans le département du Cauca, un dans celui du Putumayo et un dans celui d'Antioquia) pour lesquels, depuis 2020, des terres n'ont pas encore été achetées doivent être relocalisés en raison de l'insécurité.

30. Jusqu'ici, les efforts faits par les autorités pour fournir des terres et des logements se sont surtout portés sur les ex-combattants qui vivaient dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Seules deux parcelles gérées par la Société de gestion des avoirs spéciaux ont été attribuées à des ex-combattants pour des projets productifs en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, dans le Valle del Cauca. Étant donné qu'au moins les deux tiers des ex-membres des FARC-EP vivent en dehors de ces secteurs, il est essentiel que les parties travaillent ensemble pour élargir l'accès à la terre en fonction des besoins existants.

31. En ce qui concerne l'accès au logement, des études de faisabilité ont été menées à bien, ou sont sur le point de l'être, dans 13 anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Les projets en matière de logement avancent dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration d'Araucaria (Arauca) (187 maisons), d'El Doncello (Cauca) (106 maisons) et de Caldono (Cauca) (145 maisons), ce dernier secteur étant le seul dans lequel la construction a commencé.

32. L'accès au logement dans les zones urbaines et rurales hors secteurs territoriaux de formation et de réintégration reste un défi majeur. Vingt-trois ex-combattants ont

reçu l'allocation forfaitaire de réintégration (environ 2 000 dollars des États-Unis), prévue par l'Accord final, visant à leur permettre d'investir dans l'amélioration ou l'achat d'un logement. L'accès aux aides au logement en milieu urbain, où vivent des milliers d'ex-combattants, a été très limité car la plupart de ceux-ci ne satisfont pas aux conditions d'octroi, ce qui souligne la nécessité de mesures qui soient adaptées à leurs besoins.

### *Projets productifs*

33. À ce jour, grâce aux efforts importants faits par les parties et au soutien de la communauté internationale, 72 % des ex-combattants certifiés participent à des projets productifs. Le Conseil national de réintégration a jusqu'à présent approuvé 121 projets collectifs, dont ont bénéficié 3 963 ex-combattants (dont 1 105 femmes), et l'Agence pour la réintégration et la normalisation a approuvé 4 832 projets individuels, au profit de 5 828 ex-combattants (dont 1 402 femmes). Pendant la période considérée, le Conseil a approuvé un nouveau projet collectif, dont ont bénéficié 34 ex-combattants (5 femmes), et l'Agence a approuvé 466 projets individuels, au profit de 544 ex-combattants (95 femmes).

34. Malgré des progrès dans l'approbation d'initiatives génératrices de revenus, il reste difficile d'assurer la viabilité à long terme des activités en question, faute d'accès aux marchés et d'assistance technique suffisants. L'Agence pour la réintégration et la normalisation, des ex-combattants et des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation internationale pour les migrations et de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie mènent actuellement une étude conjointe sur la viabilité des projets productifs collectifs, le but étant que les projets soient précisément adaptés aux besoins. Selon les premiers résultats, seulement un tiers des projets auraient de bonnes chances de devenir viables. Afin d'assurer la viabilité à long terme des projets productifs, les parties pourraient convenir d'une stratégie contraignante pour les projets collectifs et mettre en place un dispositif plus complet de suivi des projets individuels.

35. Près de 80 % des ex-combattantes certifiées (2 507) participent à des projets productifs individuels et collectifs. En outre, des femmes sont à la tête de 13 des 121 projets collectifs. Les femmes continuent toutefois d'avoir du mal à participer véritablement à la prise de décisions et à obtenir que les questions de genre, y compris l'accès équitable aux ressources et à l'assistance technique, soient intégrées dans les initiatives génératrices de revenus. Le Gouvernement s'est efforcé d'aider 12 des 16 coopératives féminines en contribuant à l'élaboration de stratégies d'accès aux marchés et en fournissant une assistance technique. Néanmoins, il faudra un effort plus global et davantage de ressources financières pour renforcer la participation des femmes et leur présence dans des fonctions de direction, et trouver d'autres moyens de les soulager des tâches familiales qui les en détournent.

36. À ce jour, il existe 177 coopératives d'ex-combattants, dont 45 sont représentées par des femmes. Il est essentiel de continuer à soutenir ces efforts collectifs, notamment en assurant leur sécurité.

37. Environ 15 % de l'ensemble des ex-combattants, dont près d'un cinquième des ex-combattantes, ont un emploi dans le secteur formel. La nouvelle ministre du travail a récemment annoncé l'intention du Gouvernement de soutenir les coopératives d'ex-combattants et d'étudier les possibilités d'emploi, en particulier pour les femmes.

*Ex-combattants vivant hors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, notamment dans les nouvelles zones de réintégration*

38. À ce jour, 10 502 ex-combattants (dont 2 547 femmes) vivent en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, dans 611 municipalités. Environ un tiers de ces personnes vivent dans 75 nouvelles zones de réintégration, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. L'équipe technique chargée par la nouvelle administration de superviser la transition a recommandé que les nouvelles zones de réintégration et les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration soient identifiés et officiellement reconnus par décret.

#### *Santé*

39. Les programmes de soins de santé mis en place dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, dans le cadre desquels des soins sont dispensés aux ex-combattants comme aux membres des communautés d'accueil, se poursuivent malgré les problèmes de coordination et les retards dans l'obtention des ressources allouées. Avec la participation des autorités sanitaires locales et des ex-combattants, le groupe de travail sur la santé du Conseil national de réintégration a tenu des sessions pour évaluer la mise en œuvre des programmes de soins de santé dans chacun des 24 anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration.

40. Il faut redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les éléments de la politique nationale de réintégration liés à la santé, afin de garantir que les ex-combattantes enceintes et allaitantes, les ex-combattants âgés et les ex-combattants souffrant d'un handicap ou d'une maladie coûteuse reçoivent les soins nécessaires, ainsi que de promouvoir les droits des femmes et des ex-combattant(e)s LGBTI en matière de sexualité et de procréation.

#### *Politiques et institutions de réintégration*

41. Le Conseil national de réintégration reste le principal mécanisme de dialogue et de coordination des questions de réintégration. La participation des principaux ministères et la tenue de sessions décentralisées dans le cadre desquelles traiter des questions spécifiques contribueraient à garantir une approche plus globale en la matière. Les discussions sur le champ de la feuille de route pour la réintégration et sur le Système national de réintégration sont en suspens en attendant la reprise des travaux du Conseil. La nomination du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice de l'Agence pour la réintégration et la normalisation et des représentants du Gouvernement au Conseil ne pourra qu'aider à faire progresser l'application des politiques et facilitera grandement la reprise du dialogue.

42. En août, la nouvelle administration a prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 l'octroi de conditions flexibles d'accès à l'allocation mensuelle pour les ex-combattants.

43. Malgré la persistance de la violence dans les départements d'Arauca, du Putumayo et du Caquetá, où l'insécurité met en péril les acquis obtenus de haute lutte par les ex-combattants et les autorités et communautés locales travaillant à leurs côtés, les plans d'action mis en œuvre sous la direction du Conseil national de réintégration ont contribué à un renforcement du soutien offert par les institutions de l'État, qui ont, par exemple, aidé à l'obtention des permis et certifications nécessaires pour des projets productifs, procédé à l'amélioration d'infrastructures et accéléré la construction de logements.

44. Le groupe de travail sur le genre s'est rendu à Tolima en août pour informer les autorités locales des actions qui étaient prévues dans ce domaine dans la politique nationale de réintégration. Avec l'appui de la Mission, le groupe de travail et le Bureau de l'Inspecteur général ont examiné les suites données aux engagements pris par les autorités locales lors de ces visites sur le terrain. Les progrès sont variables



selon les régions, Medellín ayant pris la direction de la mise en œuvre en assurant la coordination avec les entités départementales en ce qui concerne l'intégration des questions de genre et les mesures permettant aux ex-combattantes d'accéder aux programmes disponibles.

45. Les parties continuent de réfléchir ensemble, au niveau technique, à une stratégie en faveur de 1 712 jeunes ex-combattants (dont 656 jeunes femmes) auxquels il s'agit d'offrir des perspectives économiques ainsi que la possibilité de participer plus activement à la consolidation de la paix et d'y jouer un plus grand rôle. La version finale de la stratégie, qui sera soumise à l'approbation du Conseil, sera affinée en fonction des résultats des projets pilotes menés actuellement dans les départements du Caquetá, de Nariño et du Putumayo ainsi qu'à Bogotá, avec l'appui de la Mission.

#### *Rôle des autorités régionales et réintégration communautaire*

46. L'action que mènent les autorités régionales à l'appui de la réintégration demeure essentielle. Le nombre de groupes de travail sur la réintégration en place aux niveaux départemental (20), municipal (12) et local (24) reste inchangé, mais de nombreux exemples de l'influence de ces organes montrent qu'il importe de les soutenir. Pendant la période considérée, à Tuluá (Valle del Cauca), le bureau du maire a mis à disposition un local pour permettre l'expansion d'un projet de production de café dirigé par d'ex-combattants, et à Arauca, une université et le Service national d'apprentissage ont apporté une assistance technique à des projets productifs que la violence mettait en péril.

47. Les initiatives de réintégration communautaire sont bénéfiques tant pour les ex-combattants que pour les communautés qui les accueillent et facilitent la coexistence et la réconciliation. De telles initiatives sont en cours dans 77 municipalités, conformément à une stratégie élaborée conjointement par les parties au sein du Congrès de réconciliation nationale. Dans la municipalité d'Ovejas (Sucre), un entrepôt a été construit pour les projets productifs des ex-combattants et de la population, et des travaux ont été entrepris pour améliorer les routes locales et un centre culturel, ce qui a des conséquences positives pour plus de 2 000 personnes.

#### *Réintégration politique*

48. Le 20 juillet, les cinq sénateurs (dont deux femmes) et cinq représentants du parti des Communs, dont deux pour la première fois ont prêté serment au Congrès. Selon l'Accord final, il s'agit de la seconde et dernière législature lors de laquelle le parti formé après que les FARC-EP ont déposé les armes aura des sièges garantis au Congrès.

49. Le parti des Communs a présenté à lui seul 30 projets de loi visant à la mise en œuvre des sections de l'Accord final relatives à la réforme rurale et à la participation politique, entre autres, et s'est joint à d'autres partis et aux représentants de circonscriptions spéciales pour la paix pour 19 autres.

50. Comme suite à un recours déposé par des ex-combattants ayant pris leurs distances avec le parti des Communs, le Conseil d'État a récemment confirmé la régularité de décisions prises lors de la deuxième assemblée nationale du parti, en janvier 2021, notamment en ce qui concerne la composition des organes de décision. Invoquant des divergences de vues avec la direction du parti, deux anciens sénateurs des Communs et un ex-commandant des FARC-EP ont quitté le parti en juillet, avec, selon eux, le soutien de plusieurs autres ex-combattants, tout en réaffirmant leur adhésion au processus de paix. Ce groupe a également demandé à participer aux mécanismes établis par l'Accord final, y compris le Conseil national de réintégration.

## Garanties de sécurité

51. La nouvelle administration a pris quelques mesures préliminaires pour faire face à la violence persistante dans plusieurs régions. Le Président Petro a nommé le Ministre de la défense, en la personne d'Iván Velásquez, ainsi que les nouveaux chefs de l'armée et de la police, qu'il a chargés d'œuvrer à la « paix totale » notamment en dialoguant activement et en établissant des relations de confiance avec les communautés. Peu après son entrée en fonctions, M. Petro a présidé une réunion dans le département du Chocó, où il a déclaré que la politique de son gouvernement en matière de sécurité serait fondée sur la volonté d'assurer en priorité la sécurité humaine et une réponse globale de la part des institutions de l'État.

52. En août, des organisations de défense des droits humains, des organisations de la société civile et des membres du Congrès ont présenté au Président Petro un plan de protection d'urgence des défenseurs et défenseuses des droits humains et des ex-combattant(e)s. Ce plan, élaboré avec le soutien de l'ONU, donne la priorité à 65 municipalités de 14 départements et prévoit l'activation des instruments de garantie de sécurité créés par l'Accord final. Y sont également proposées des actions pour les 100 premiers jours de la nouvelle administration, telles que la mise en place dans chacune de ces municipalités de mécanismes interinstitutionnels de coordination des actions préventives, appelés « postes de commandement unifiés pour la vie », avec la participation d'entités de l'État, des autorités locales et d'organisations de la société civile et l'appui d'acteurs internationaux.

53. Le Président Petro et les membres de son cabinet ont mis en place 14 postes de commandement de ce type dans les départements d'Antioquia, d'Arauca, du Cauca, du Caquetá, du Chocó, de Córdoba, de Nariño, de Norte de Santander, du Putumayo et du Valle del Cauca. Le Représentant spécial a pris part à l'installation de certains de ces postes de commandement, dont il a souligné l'importance pour la promotion d'une réponse intégrée de l'État à la violence qui persiste dans les zones touchées par le conflit. Le Gouvernement a récemment présenté sa stratégie relative à ces postes aux maires et gouverneurs de ces zones.

### *Dynamique régionale de la violence*

54. Les agissements des groupes armés illégaux et la lutte pour le contrôle de territoires et des activités économiques illicites se poursuivent dans les zones où la présence de l'État est limitée, ce qui souligne l'importance des nouvelles initiatives entreprises en faveur de la paix et de la sécurité. Récemment, des civils et des membres des forces de sécurité publique ont été pris pour cible, notamment dans les départements d'Arauca, d'Antioquia, du Cauca et de Nariño. Plusieurs membres de la communauté autochtone des Awa ont été tués dans des municipalités des départements de Nariño et du Putumayo. En juillet et début août, le Clan del Golfo a attaqué la police nationale à plusieurs reprises dans les zones où il opère, tuant une vingtaine de policiers. En outre, en septembre, sept membres de la police ont été tués dans le département du Huila lors d'une attaque qui aurait été menée par un groupe dissident des FARC-EP. Le Président Petro a condamné cette attaque et s'est rendu sur place pour prendre connaissance de la situation en matière de sécurité et installer un poste de commandement unifié.

55. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a enregistré 39 cas de meurtres à grande échelle (12 cas avérés, 26 en cours de vérification et 1 cas dans lequel le résultat des vérifications n'est pas concluant). Dans les cas avérés, le nombre de victimes s'élève à 39, dont 7 enfants et 7 autochtones. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a signalé que, depuis le 27 juin, 8 100 personnes avaient été confinées de force et 13 700 déplacées de force. Plus de 60 % des victimes de déplacement et de confinement forcés sont des

autochtones et des Afro-Colombiens et on estime que 30 % d'entre elles ont moins de 18 ans. Le Bureau a surveillé de nouvelles situations d'urgence causées par des déplacements ayant lieu dans des départements où de tels événements ne s'étaient pas produits depuis de nombreuses années, comme celui de Bolívar.

56. Dans ce contexte, la Cour constitutionnelle a conclu en juin à la persistance de l'état de fait inconstitutionnel qu'elle avait déclaré en 2004 relativement à la prévention et à la protection des personnes déplacées de force. En conséquence, elle a ordonné au Gouvernement de prendre d'urgence des mesures dans les zones où les crises humanitaires étaient récurrentes, c'est-à-dire dans les départements d'Antioquia, Cauca, Chocó, Córdoba, Nariño, Norte de Santander et Valle del Cauca.

#### *Commission nationale des garanties de sécurité*

57. L'élaboration d'une politique publique de démantèlement des groupes armés illégaux et des organisations criminelles est l'une des dispositions les plus importantes de l'Accord final en matière de garanties de sécurité qui n'a toujours pas été mise en œuvre. Depuis sa création en 2017, la Commission n'a fait qu'adopter son règlement interne, et le plan d'action ordonné par la Juridiction spéciale pour la paix en février doit être présenté avant le 10 octobre.

#### *Sécurité et protection des ex-combattants*

58. Quinze ex-combattants des FARC-EP (tous des hommes) ont été tués, dont 11 au cours du seul mois de juillet, ce qui fait de ce mois le plus meurtrier pour les ex-combattants depuis 2019. Depuis la signature de l'Accord, la Mission a enregistré 342 meurtres d'ex-combattants (dont 11 femmes, 48 Afro-Colombiens et 28 autochtones). Il y a eu 102 victimes de tentatives de meurtre (dont 7 femmes) et 27 disparus (tous des hommes). Plus de 80 % des meurtres sont concentrés dans les régions du Cauca, de Nariño, d'Antioquia, du Caquetá, du Meta, du Putumayo, de Norte de Santander, du Valle del Cauca et du Chocó, ce qui souligne à quel point il est urgent de prendre des mesures ciblées dans ces régions, qui font partie de celles dans lesquelles la nouvelle administration a jugé nécessaire d'agir en priorité.

#### *Mesures de précaution ordonnées par la Juridiction spéciale pour la paix*

59. La Juridiction spéciale pour la paix examine actuellement un plan d'action que lui a présenté la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général de la nation et grâce auquel celle-ci entend améliorer ses méthodes d'enquête sur les meurtres d'ex-combattants et parvenir à mieux lutter contre les organisations criminelles. Comme précédemment, la mise en œuvre d'autres mesures de précaution, telles que celles ordonnées pour la région du sud-ouest et le département du Meta, a été nettement limitée.

60. Comme la Juridiction spéciale l'a ordonné, l'Agence pour la réintégration et la normalisation s'emploie actuellement à l'application d'un décret adopté en juin, en vertu duquel les enfants d'ex-combattants tués peuvent recevoir l'allocation mensuelle de leurs parents décédés. Les membres de la famille de ces ex-combattants devraient bénéficier de cette prestation, et d'autres, pendant un maximum de 36 mois, et les frais d'obsèques devraient être couverts. À ce jour, 90 familles ont reçu des prestations, mais plusieurs autres ont signalé des difficultés à accéder à l'aide en raison des conditions fixées par l'Agence.

61. Également sur les ordres de la Juridiction spéciale, l'Unité nationale de protection a accéléré l'approbation de nouvelles mesures de protection en faveur des ex-combattants. Toutefois, la mise en œuvre rapide de ces mesures est restée limitée par l'insuffisance des ressources, et les femmes ont continué d'avoir des difficultés à

bénéficiaire de mesures autant que les hommes. Depuis janvier, 399 mesures de protection ont été approuvées, dont 90 en faveur de femmes et 56 mesures collectives. À ce jour, seules 85 ont été exécutées.

*Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général de la nation*

62. La Cellule spéciale d'enquête a fait état de 2 nouvelles condamnations, soit un total de 57 sur les 401 cas d'attaques contre des ex-combattants sur lesquels elle a enquêté. En outre, 63 affaires sont en cours de jugement et 374 mandats d'arrêt ont été émis, dont 82 contre les commanditaires. Au total, 169 mandats d'arrêt n'ont pas encore été exécutés.

63. La Cellule continue de se heurter à des difficultés dans ses activités, notamment en ce qui concerne l'accès aux scènes de crime lorsqu'elles se trouvent dans des lieux peu sûrs, en particulier dans les départements du Caquetá, du Cauca, du Meta et de Nariño, où les faits se sont produits dans 187 des 401 affaires. Elle serait considérablement mieux à même de démanteler les organisations criminelles, prévenir les activités illicites qu'elles mènent et poursuivre celles et ceux qui s'y livrent si la coordination était renforcée au sein du Bureau du Procureur général de la nation ainsi qu'entre le Bureau et le Ministère de la défense.

64. De modestes progrès ont été réalisés dans les six mesures consacrées aux questions de genre relevant de la Cellule et prévues par l'Accord final, notamment en ce qui concerne l'amélioration des capacités d'enquête par l'application, sur le terrain, d'une approche tenant compte de ces questions.

*Déploiement de forces de sécurité publique dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration*

65. Aucune atteinte grave à la sécurité n'a été enregistrée dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Il a été signalé que les déploiements préventifs avaient été modifiés dans trois de ces secteurs dans les départements du Cauca, Norte de Santander et de Guaviare, où les unités fixes ont été remplacées par des patrouilles mixtes ou mobiles. De plus, en raison de l'insuffisance des installations dans l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration d'Anorí (Antioquia), les unités de police ont été redéployées dans le centre urbain. Ces changements font que les ex-combattants se sentent moins en sécurité. La Mission est en contact avec le Ministère de la défense à ce sujet.

66. Un déploiement accru de femmes officiers et la poursuite des formations spécialisées dans la violence de genre permettraient de renforcer la sécurité des ex-combattants et des communautés voisines.

*Attaques perpétrées contre des figures de la société civile, des défenseurs et défenseuses des droits humains et des populations touchées par le conflit*

67. Au cours de la période considérée, le HCDH a été saisi d'allégations de meurtre concernant 45 défenseurs des droits humains, dont 7 femmes (8 cas avérés, 27 en cours de vérification et 10 pour lesquels les résultats des vérifications ne sont pas concluants). Dans les départements de Bolívar et du Cesar, la situation s'est fortement dégradée. En août, José Quiñones, chef de la commission de dialogue du sud du Cesar et du centre et du sud de Bolívar, a été tué. Il s'agit du quatrième dirigeant de cette organisation qui ait été tué en moins d'un an.

68. Deux représentants des circonscriptions spéciales pour la paix récemment élus et des membres de leurs équipes ont reçu des menaces d'acteurs armés illégaux. Des candidates qui n'ont pas été élues représentantes de circonscriptions spéciales lors des élections tenues en mars dernier dans plusieurs départements ont également fait

état de menaces. Il est essentiel, pour garantir la sécurité de toutes les organisations politiques, de tirer parti de toutes les composantes du Système général de sécurité pour l'exercice de la liberté politique.

69. Les attaques ciblant les défenseuses des droits humains ont persisté pendant la période considérée. À Bolívar, Yirley Velasco, figure de la société civile, continue d'être stigmatisée et de faire l'objet de menaces malgré les mesures de protection ordonnées par la Commission interaméricaine des droits de l'homme. La mise en œuvre intégrale du Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains, sous la direction du Ministère de l'intérieur, pourrait aider à remédier à cette situation.

#### *Système d'alerte rapide du Bureau du Défenseur du peuple*

70. Le Bureau du Défenseur du peuple a émis 12 alertes rapides (dont 4 cas qualifiés d'imminents) concernant des risques de violence dans 39 municipalités des départements d'Antioquia, Cauca, Chocó, Córdoba, Huila, Nariño, Norte de Santander, Putumayo, Tolima, Vaupés et Valle del Cauca. En août, le nouveau ministre de l'intérieur, Alfonso Prada a présidé une session de la Commission intersectorielle pour une intervention sans délai en cas d'alerte rapide à El Bordo (Cauca), lors de laquelle il a souligné qu'il importait que l'intervention de l'État soit une intervention d'ensemble et annoncé un renforcement des déploiements à des fins de sécurité.

71. En août, le système d'alerte rapide ayant fait l'objet de menaces, les entités des Nations Unies en Colombie ont exprimé leur soutien au Bureau et appelé au respect de son travail essentiel.

#### *Programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations au niveau territorial*

72. Dix nouvelles organisations, dont des organisations de femmes, ont été classées prioritaires pour bénéficier de mesures de prévention et de protection complètes dans le cadre du Programme dans les départements d'Arauca, Cesar, Chocó, Magdalena, Putumayo et Santander, avec le soutien du HCDH. Deux autres initiatives en faveur des ex-combattants ont été également classées prioritaires dans les départements d'Arauca et du Putumayo.

#### **Peines restauratives**

73. En août, le Président de la Juridiction spéciale pour la paix et le Représentant spécial ont signé un protocole établissant le Mécanisme de surveillance et de vérification et réglant son fonctionnement. Composé de la Chambre de reconnaissance de la vérité et de la responsabilité de la Juridiction spéciale, du Secrétariat exécutif de la Juridiction spéciale et de la Mission, le Mécanisme appuiera l'exécution et le respect des peines restauratives en favorisant l'échange d'informations et la coordination avec les institutions de l'État, les organisations de la société civile, les communautés ethniques, les victimes, les personnes relevant de la compétence de la Juridiction spéciale et les organisations internationales.

74. La Juridiction spéciale pour la paix continue de progresser dans la fixation des premières peines restauratives, notamment en tenant des audiences publiques visant à répondre aux demandes de réparation et de non-répétition émanant des victimes et à favoriser la réconciliation.

75. En juillet, la Juridiction spéciale a tenu une audience publique de reconnaissance de la vérité et de la responsabilité dans le cadre de l'affaire 03 (assassinats et disparitions forcées présentées comme des morts survenues durant les combats par des agents de l'État), portant sur des crimes commis dans la région des Caraïbes.

Douze anciens membres de l'armée inculpés ont reconnu leur responsabilité dans des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui ont fait 127 victimes (dont 12 autochtones). Ils ont décrit leur collaboration avec des groupes paramilitaires et expliqué comment les victimes avaient été sélectionnées, assassinées et faussement présentées comme des membres de groupes de guérilla. Certains ont également demandé pardon. Les victimes ont pu demander ce qu'il était advenu de leurs proches disparus, exiger la vérité et réclamer des réparations.

76. Trois anciens colonels et commandants inculpés dans le cadre de l'affaire 03 et qui n'avaient pas reconnu leur responsabilité avant l'audience ont été renvoyés en jugement dans le cadre d'une procédure contradictoire, où ils risquent jusqu'à 20 ans de prison s'ils sont reconnus coupables.

77. En juillet, la Juridiction spéciale pour la paix a inculpé 32 membres de l'armée (dont un général de division, six colonels et trois lieutenants-colonels), un agent de l'État non combattant et deux civils dans le cadre des affaires 03 et 04 (sur la situation de la région d'Urabá) pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis dans le département du Casanare et à Dabeiba (Antioquia). Dans le département du Casanare, la Juridiction spéciale a identifié 303 victimes (dont 9 femmes, 6 adolescents, 1 personne LGBTI et 1 personne souffrant de troubles cognitifs). Pour la première fois, elle a retenu parmi les charges celles de persécution de genre constitutive de crime contre l'humanité et d'utilisation d'enfants pour les faire participer activement à des hostilités constitutive de crime de guerre. À Dabeiba, elle a enregistré 43 victimes d'assassinat et de disparition (dont 1 femme et 2 adolescents), ordonnant l'exhumation de 11 d'entre elles, dont elle a remis les dépouilles à leurs familles.

78. En juillet, 35 anciens membres de rang intermédiaire des FARC-EP ont livré leur version individuelle et collective lors d'audiences dans l'affaire 01 (prise d'otages, autres graves privations de liberté et autres crimes concomitants commis par les FARC-EP). Toujours dans le cadre de l'affaire 01, la Juridiction spéciale pour la paix a demandé aux anciens commandants de haut rang qui avaient déjà reconnu leur responsabilité de soumettre leur proposition de projets de réparation et de rendre compte des tâches, travaux ou activités à visée réparatrice ou restaurative qu'ils avaient déjà menés à bien.

79. Alors que la Juridiction spéciale pour la paix progresse vers la fixation des premières peines, certaines personnes relevant de sa compétence continuent d'exprimer des préoccupations, notamment en matière de sécurité physique et juridique. En juillet, à Medellín, la Mission a participé à un atelier organisé à l'intention de l'Agence pour la réintégration et la normalisation et de plusieurs anciens membres des forces de sécurité publique faisant l'objet de poursuites devant la Juridiction spéciale dont le but était d'aider à la mise au point du dispositif de soutien pour ce groupe et dont la tenue avait été annoncée par le Président d'alors, Iván Duque. Les participants ont fait part de leurs besoins et préoccupations concernant leur situation économique, les perspectives de formation et d'emploi, et la stigmatisation. Les ex-combattants et leurs avocats ont également souligné une nouvelle fois la nécessité de garantir leur sécurité et de préserver les efforts de réintégration dans la détermination des peines restauratrices.

80. Selon l'Accord final, la Juridiction spéciale pour la paix peut accepter les travaux et activités menés à titre de réparation en faveur des victimes avant la fixation des peines. À ce jour, le Secrétariat exécutif de la Juridiction spéciale a reçu 185 demandes de certification de tels travaux et activités (183 émanant d'anciens membres des FARC-EP et 2 de membres des forces de sécurité publique). Le Secrétariat exécutif a certifié 138 travaux et activités concernant quelque 1 839 ex-combattants de 11 départements.

## V. Questions transversales

### Questions de genre

81. Le Président Petro a constitué un cabinet paritaire et a annoncé la création d'un ministère de l'égalité placé sous la direction de la Vice-Présidente Márquez et qui sera chargé de traiter les questions relatives au genre, aux communautés ethniques et aux jeunes et aux enfants, entre autres. En outre, il a récemment nommé Clemencia Carabalí, figure de la société civile et afro-colombienne, Conseillère présidentielle pour l'égalité des femmes. Les organisations de femmes ont demandé une plus grande représentation des femmes et l'inscription des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les discussions sur la « paix totale », l'allocation de ressources suffisantes au nouveau ministère et l'ancrage des droits des femmes et de l'égalité des genres dans le programme de travail de celui-ci.

82. La dynamisation de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord final relatives au genre est une des principales demandes des organisations de femmes et des défenseurs et défenseuses de la paix. La sécurité et la protection des femmes et des filles restent un sujet de préoccupation majeur, car les menaces de violence sexuelle liées à la présence de groupes armés illégaux dans diverses régions persistent. Dans un rapport récent sur les risques auxquels sont exposées les femmes dirigeantes et les défenseuses des droits humains dans le département de Nariño, le Bureau du Défenseur du peuple a mis en exergue l'utilisation de la violence sexuelle comme mécanisme de contrôle et de domination, ainsi que la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les dirigeantes, en particulier les Afro-Colombiennes.

83. Les organisations de femmes plaident activement pour la mise en œuvre des recommandations du rapport final de la Commission de la vérité concernant les femmes et la communauté LGBTI. Elles demandent en particulier que des progrès soient réalisés dans l'allocation de moyens et de dispositifs de protection individuelle et collective, la création de mécanismes efficaces pour la lutte contre la violence de genre, et le renforcement d'une approche tenant compte des questions de genre et différenciée dans toutes les affaires dont la Juridiction spéciale pour la paix est saisie.

### Questions ethniques

84. Depuis son entrée en fonctions, le Président Petro a nommé plusieurs hommes et femmes afro-colombiens et autochtones à des postes clés du Gouvernement, notamment la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Leonor Zalabata, et les directeurs des unités chargées des victimes et de la restitution des terres.

85. Partout dans le pays, la situation humanitaire dans les territoires ethniques reste critique, et les communautés continuent de demander à participer à des solutions négociées. En septembre, la Vice-Présidente Márquez et le Haut-Commissaire pour la paix ont présidé la première séance du groupe de travail sur l'aide humanitaire et la consolidation de la paix, tenue dans le département du Chocó et qui visait à l'élaboration conjointe d'un programme complet d'intervention pour la région.

86. La situation des peuples autochtones est particulièrement préoccupante, d'aucuns craignant leur extermination physique et culturelle dans les bassins de l'Orénoque et de l'Amazone. Dans tout le pays, face à l'expansion de l'agriculture, des activités du secteur de l'énergie et des industries extractives et à la présence accrue de groupes armés illégaux, le risque pour les communautés autochtones de perdre leurs territoires va croissant. À la suite d'une visite conjointe sur le terrain faite récemment dans le département de Nariño, la Mission, le HCDH et l'Union

européenne ont exhorté les autorités à se pencher de toute urgence sur la situation du peuple autochtone Awa.

87. La situation des ex-combattants autochtones et afro-colombiens (16 % des anciens membres des FARC-EP) reste préoccupante, notamment la viabilité de leurs initiatives génératrices de revenus. Il serait utile que le Conseil national de réintégration examine en priorité ces initiatives dans ses évaluations sur la question et que le groupe de travail sur les questions ethniques soit pleinement mis à profit, ce qui pourrait aider à mettre au point l'assistance sur mesure prévue dans la politique nationale de réintégration.

88. Dans le cadre du premier accord de ce type conclu avec les autorités judiciaires traditionnelles afro-colombiennes, la Juridiction spéciale pour la paix collaborera avec le juge ancestral afro-colombien du Cauca sur l'affaire 05, afin que justice soit rendue et que les droits des communautés soient garantis dans le respect de l'autonomie judiciaire de celles-ci.

### **Enfants**

89. À ce jour, sur les 124 enfants initialement admis au programme « Un autre chemin de vie », mis en place pour les enfants qui avaient été associés aux FARC-EP, 108 sont enregistrés comme « actifs », 6 sont décédés et 9 ont été signalés comme étant absents ou ayant quitté le programme. Soixante-dix bénéficiaires (43 femmes et 27 hommes) ont reçu des ressources pour des projets productifs, et 29 attendent toujours des réparations administratives. En juillet, un membre du programme a été tué dans le département d'Antioquia.

90. En août, la Mission a confirmé le déplacement forcé d'un membre du programme, en février, à Arauca, pour des raisons de sécurité. Le groupe de travail sur les enfants du Conseil national de réintégration a tenu des réunions avec les groupes de travail sur le genre et sur l'éducation pour discuter de cas particuliers et améliorer la coordination. À ce jour, 151 des 288 ex-combattants considérés comme des enfants au moment de la certification, entre 2020 et 2021, ont été reconnus comme victimes, ce qui leur permettra de demander des réparations, et 18 sont décédés.

91. Lors d'une audience tenue dans le cadre de l'affaire 07 (recrutement et utilisation de filles et de garçons dans le conflit armé) de la Juridiction spéciale pour la paix, qui enquête également sur les violences sexuelles et les violences de genre commises contre des enfants recrutés, 21 anciens membres du bloc oriental de la guérilla ont témoigné devant plus de 260 victimes. Ces ex-combattants ont été interrogés sur les tactiques de recrutement et le traitement des enfants au sein du groupe et ont dû dessiner un plan afin que l'on puisse retrouver les victimes toujours portées disparues.

### **Jeunes**

92. En juillet, le Conseil national de la jeunesse, formé de 49 jeunes femmes et hommes, a pris ses fonctions, ce que le Gouvernement a qualifié d'étape marquante pour la participation des jeunes. Néanmoins, la Cour constitutionnelle a récemment déclaré que certains problèmes, notamment le nombre insuffisant de bureaux de vote dans les zones rurales, avaient empêché la participation effective aux élections des conseils municipaux de la jeunesse en décembre 2021. En outre, le Bureau de l'Inspecteur général a dénoncé les retards pris et le peu de soutien apporté par les autorités au fonctionnement de plusieurs de ces conseils.

93. Les membres du Conseil de la jeunesse ont exprimé leur volonté de travailler en étroite collaboration avec la nouvelle administration, tout en soulignant, à l'instar de plusieurs organisations de jeunes, la nécessité d'un élargissement du dialogue avec



eux et de leur participation. Deux membres du Conseil originaires du Valle del Cauca ont fait état de menaces, appelant l'attention sur les risques persistants auxquels étaient exposés les jeunes leaders.

94. En août, une délégation de 30 membres de l'Organisation continentale des étudiants d'Amérique latine et des Caraïbes s'est rendue en Colombie pour observer le processus de réintégration et formuler des recommandations. La Mission a mené des initiatives auprès des jeunes dans tout le pays, organisant à leur intention une formation au leadership dans le département du Cesar, des séances d'information sur l'Accord final (visant les membres des conseils de la jeunesse) dans le Cauca et, en collaboration avec l'Agence pour la réintégration et la normalisation et le Bureau du maire de Medellín, une manifestation dans le cadre de laquelle ont été réunis des membres de conseils de la jeunesse et des jeunes ex-combattants d'Antioquia afin qu'ils échangent des données d'expérience sur la consolidation de la paix et la participation des jeunes.

## **VI. Coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies**

95. Au cours des premières semaines d'exercice de l'administration du Président Petro, la coopération entre l'ONU et le Gouvernement a été renforcée dans plusieurs domaines prioritaires de la consolidation de la paix, tels que la réintégration, les garanties de sécurité et les droits humains. Dans ce cadre, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont collaboré pour aider les autorités à mettre au point la méthode à suivre pour l'organisation de dialogues régionaux.

96. L'équipe de pays a contribué à la diffusion du rapport final de la Commission de la vérité, notamment dans le cadre de réunions publiques organisées dans plusieurs départements et de travaux préparatoires menés auprès des victimes, de la population et d'organisations de la société civile. Grâce au Fonds pour la consolidation de la paix, l'équipe de pays aide actuellement au lancement des activités du comité créé pour suivre la mise en œuvre des recommandations de la Commission.

97. Le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la pérennisation de la paix en Colombie a alloué 3,8 millions de dollars des États-Unis au financement de la poursuite des activités dans quatre grands domaines de l'Accord final. Dans le département de Norte de Santander, le fond contribue à l'appui à des programmes de développement territorial par l'examen et l'actualisation des instruments d'aménagement du territoire. Il contribue également au renforcement des capacités des représentants nouvellement élus des circonscriptions spéciales pour la paix. Par ailleurs, il contribue à la promotion de la participation du parti des Communs aux travaux de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord et à l'appui aux 17 organisations de la société civile qui diffuseront le rapport final de la Commission de la vérité.

## **VII. Faits nouveaux concernant l'Armée de libération nationale**

98. En août, le Ministre des affaires étrangères, le Haut-Commissaire pour la paix et le Président de la Commission de paix du Sénat, le sénateur Iván Cepeda, se sont rendus à Cuba pour s'entretenir avec l'Armée de libération nationale (ELN). Le Représentant spécial et des représentants de l'Église catholique et de la Norvège ont participé à cette rencontre, à l'issue de laquelle le Haut-Commissaire pour la paix a déclaré que le Gouvernement reconnaissait la légitimité de la délégation de l'ELN et prendrait toutes les mesures politiques et juridiques nécessaires à la reprise des pourparlers. Par la suite, le Gouvernement a pris un décret rétablissant les protocoles

signés en 2016 lors de la négociation entre l'administration du Président d'alors, Juan Manuel Santos, et l'ELN et suspendant les mandats d'arrêt et d'extradition dont faisaient l'objet les membres de la délégation de cette dernière. Les rencontres avec l'ELN sur le terrain peuvent à présent reprendre.

99. Depuis, le Procureur général de la nation a annoncé la suspension des mandats d'arrêt pendant trois mois. De son côté, le commandant de plus haut rang de l'ELN, Antonio García, a salué les mesures prises par le Président Petro pour créer des conditions propices à la reprise des pourparlers de paix.

## VIII. Structures de la Mission

### Appui à la Mission

100. Au 31 août 2022, 48 % de l'ensemble du personnel civil étaient des femmes, de même que 39 % des observateurs internationaux.

### Sûreté et sécurité

101. Le nombre d'atteintes à la sécurité dans lesquelles le système des Nations Unies était concerné s'est élevé à 37 au cours de la période considérée, soit une nette augmentation par rapport au trimestre précédent. Il s'agissait dans la plupart des cas d'infractions de droit commun (15 vols qualifiés, vols et vols avec effraction, pour certains commis avec violence). En outre, bien que le nombre d'atteintes visant le système des Nations Unies et impliquant des acteurs armés illégaux ait été plus faible au cours de la période considérée, plusieurs faits graves ont été enregistrés. Par exemple, en août, deux membres du personnel des Nations Unies pris dans des tirs croisés dans le département de Norte de Santander ont dû se mettre à l'abri et y rester pendant cinq heures. Les activités de groupes armés illégaux ont conduit à restreindre les déplacements de missions officielles à cinq reprises.

### Déontologie et discipline

102. La Mission a poursuivi son action de prévention des fautes professionnelles sous la forme de formations obligatoires pour les nouveaux membres du personnel, de cours de rafraîchissement des connaissances, de cours de perfectionnement pour les coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de déontologie et de discipline, d'une réunion générale d'information sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que de formations ciblées destinées aux sous-traitants.

103. Il n'y a eu aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles pendant la période considérée, mais la Mission enquête actuellement sur une allégation de faute grave.

## IX. Observations

104. L'évolution de la situation au cours de la période montre que la consolidation de la paix, qui a fait l'objet de davantage d'attention, a trouvé un nouveau souffle. Le Président Petro a clairement déclaré qu'il entendait œuvrer à une « paix totale ». Je trouve encourageante l'approche en matière de paix et de sécurité adoptée par le nouveau gouvernement, qui privilégie le dialogue comme moyen de régler les conflits sociaux et armés, considère que les stratégies de sécurité doivent viser avant tout à protéger les communautés vulnérables et les droits humains, et associe le règlement durable de la violence à l'élimination, par des transformations plus profondes, d'inégalités qui existent de longue date, notamment dans les zones rurales et pauvres.

105. Cette approche est l'occasion de faire progresser l'application intégrale de l'Accord final, et l'engagement du Gouvernement à cet égard invite à l'optimisme. Si les instruments de l'Accord sont pleinement mis à profit, ils peuvent aider de manière décisive à mettre un terme aux manifestations de violence qui persistent dans le pays, tout en contribuant, plus généralement, à créer les conditions nécessaires pour que tous et toutes, en Colombie, puissent vivre dans la paix et la dignité. Pour cela, il est essentiel de trouver les fonds voulus pour mener les activités prévues dans le budget pour 2023.

106. Je salue les efforts que l'on a d'ores et déjà commencé à faire pour renforcer la consolidation de la paix en nouant un dialogue véritable avec les autorités locales, les représentants de la société civile et les communautés autochtones et afro-colombiennes. J'espère qu'ils se traduiront sans tarder par une amélioration de la sécurité et du bien-être des populations des régions concernées.

107. Je trouve également encourageantes les assurances mutuelles données par la nouvelle administration et les représentants des ex-combattants quant à leur volonté de s'employer ensemble à l'application intégrale de l'Accord final. J'ai bon espoir que les parties s'engagent bientôt dans un dialogue constructif dans le cadre de cet accord, afin de consolider les acquis obtenus de haute lutte au cours de plus de cinq années de mise en œuvre, et de surmonter les obstacles, anciens et nouveaux.

108. Je compte que le nouveau gouvernement renforcera le soutien aux milliers d'ex-combattants, hommes et femmes, qui restent attachés à la paix. Il est particulièrement important d'aller au-delà des premiers acquis de la réintégration en s'intéressant davantage, à présent, à sa viabilité dans le temps. Il est par ailleurs capital que, dans ce processus, personne ne soit laissé de côté, que les efforts déployés profitent à tous les anciens membres des FARC-EP, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, et que les besoins spécifiques des ex-combattantes, des ex-combattants autochtones et des ex-combattants afro-colombiens soient pris en compte.

109. Les progrès constants qu'accomplit le système national de justice transitionnelle montrent que la société et les institutions colombiennes sont sur la voie de la réconciliation. Le rapport final de la Commission de la vérité marque une autre étape importante dans le processus de paix. Les progrès réalisés par la Juridiction spéciale pour la paix sont tout aussi louables, notamment l'ouverture de nouvelles instances concernant les crimes particulièrement graves commis par toutes les parties au conflit, de même que l'énergie que l'Unité de recherche des personnes portées disparues continue de mettre dans la tâche essentielle qui est la sienne. Je relève que le Gouvernement s'est également engagé à soutenir et à respecter le travail du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. Alors que ce système continue de progresser pour faire respecter les droits des victimes, le soutien durable de tous les secteurs de la société à ses efforts sera déterminant.

110. Néanmoins, la violence continue de frapper, partout, les communautés, les figures de la société civile et les ex-combattants, et, de manière disproportionnée les femmes, les peuples autochtones et les Afro-Colombiens. Les plans et les mesures annoncés jusqu'à présent portent sur des éléments de l'Accord final relatifs aux garanties de sécurité. Je m'en réjouis et j'espère que ces plans et mesures seront pleinement mis à profit dans les mois qui viennent pour renforcer progressivement la présence de l'État et la capacité de celui-ci de protéger les groupes vulnérables et de démanteler les groupes armés illégaux et les organisations criminelles.

111. Je me félicite des mesures prises récemment pour renouer le dialogue avec l'Armée de libération nationale. En outre, je salue l'appel au cessez-le-feu adressé par le Président Petro à tous les acteurs armés, et j'engage vivement ces derniers à y

répondre favorablement, à placer les principes humanitaires au-dessus de toute autre considération et à saisir l'occasion qui leur est donnée de mettre fin à la violence par le dialogue. Face à la violence persistante et aux attentes insatisfaites des communautés touchées par le conflit, la voie à suivre est de continuer à s'efforcer de parvenir à la paix en appliquant intégralement l'Accord final et de prendre de nouvelles initiatives en ce sens en vue de mettre un terme à ces souffrances. Comme toujours, l'Organisation des Nations Unies se tient prête à aider le peuple colombien dans tout ce qu'il entreprendra pour instaurer la paix.

Carte

VERIFICATION MISSION PRESENCE AND MUNICIPALITIES PRIORITIZED FOR THE IMPLEMENTATION OF THE PEACE AGREEMENT- COLOMBIA

Verification Mission Geospatial

